

8 avril 1757

128

Monsieur, Quant hier sommes arrivés en ce lieu, et
 nous exposé à nos larmes et tristesse de continuer seul, ce qui
 est en sa m: et de l'alt: nous donner en l'age par son instruction
 Et combien que celle ne portoit de faire mention de l'écriture de
 Mayance, nous seulement de celui de Trentes. Si nous pourrions
 convenable de les donner tous deux. Et nous a fait réponse
 comme de l'alt: entendue par le verbal et joint, que luy enjoint
 de met à autre, que nous a este refusé, pour tout milieu de
 ce que son est passé. Luy s'alt: desir fort que la chose
 soit tenue secrète pour cause singulière. Ce que supplions aussi
 à l'alt: de ne part bien humblement, comme ayant subit du
 s'alt: sur l'alt: combien le luy en importe.

En reste trouvant luy luy a joint aussi monf le duc de clèves, et
 entrant avec son conseil, en propos de ce que nous effait au charge
 sur la fin de luy instruction. Nous nous sommes attendu quel
 eusse envoies entièrement en ce qui a déclaré par oy devant un
 comte de Hornes. Disant davantage à moy de Nassau, que se me
 debvions informer au plus tost d'entre de l'alt: si quelle nest
 envoies du tout assurées de la part du Roy des Romains, si les
 lances que le comte de Habsbourg fait au pays de Westphalie
 fait par ordonnance et pour le service de sa m: Car il n'y fust
 autrement dont se prie estre adverty en toute diligence se fust
 milieu de avec l'aide de celui du qu'on de Westphalie luy romps se
 subreptives. D'autre part par se subit du comte de
 de Habsbourg est party et s'alt: de sa maison par le moyen d'une
 escarmouche.

Quant monsieur nous recommandant bien humblement à la bonne
 grace de l'alt: Supplions le créateur luy donner en bonne
 prospérité longue vie De bruel le 28^e d'Avril, 1757.

De v're alt:

Treshumbles serviteurs

Guite de Nassau
 h 52 Nuenar